

MAIRIE de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20210608-DECISI202104-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2021

DÉCISION n°2021/04

MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY,

VU l'article L.2122-22 4° du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2020-07-B01 portant délégation de compétence du conseil municipal à Mme le Maire de Saint-Romain-le-Puy,

VU la convention d'occupation du domaine public conclue avec la société Free le 17 juin 2019 pour l'installation et le fonctionnement d'antennes-relais de téléphonie sur le site du Prieuré,

VU la proposition de la société Free de transférer les droits et obligations nés de cette convention à la société On Tower France, spécialisée dans la gestion de ce type d'équipement,

DÉCIDE

Article 1 – D'approuver le transfert de droits d'occupation nés de la convention signée avec Free le 17 juin 2019 pour l'installation et le fonctionnement d'antennes-relais de téléphonie sur le site du Prieuré, au profit de la société On Tower France, et de signer l'acte nécessaire à ce transfert.

Article 2 – De charger M. le Directeur Général des Services, en lien avec les services du Trésor Public, de l'exécution de cette décision.

Fait à Saint-Romain-le-Puy, le 8 juin 2021

Le Maire
Annick BRUNEL

Pour le Maire,
L'adjoint délégué
Christian SOULIER

